

RH Action

Les Hommes en mouvement

JUIN 2019

Formation professionnelle : un an après la réforme

Nous fêtons ces jours-ci le premier anniversaire de la réforme de la formation professionnelle. Les entreprises paient toujours (1.68% des salaires, diminué à 1.23% si <11 salariés), mais il s'agit désormais clairement de taxes sans rien en retour. Si elles souhaitent ensuite organiser de la formation, elles la paient en plus. Pourtant, l'entreprise est toujours responsable : « l'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. » (Article L6321-1).

Et si l'on en croit l'OCDE, le besoin de formation est là : 23.4% des salariés français de 15 à 64 ans sont sous-qualifiés. Ce n'est pas surprenant puisque l'Education nationale produit chaque année environ 120 000 jeunes sans qualification (88% de réussite au Diplôme national du brevet, donc 12% d'échec par génération de 750 000 enfants environ).

Les secteurs en tension chronique (hôtellerie, restauration, bâtiment, aide à domicile) s'y sont mis, soit en branche professionnelle, soit en bassin d'emploi, soit par entreprise. Les métiers en évolution profonde, liée à la digitalisation et à la robotisation, prennent également des initiatives afin de moderniser le contenu des formations (chaudronniers, électromécaniciens, ...).

Il s'agit bien de monter en qualification : être reçu à l'épreuve finale de contrôle d'un parcours de formation qualifiante. On a alors une situation objective qui répond à une définition normée. Il ne s'agit pas de 'développement des compétences', démarche subjective qui répond à beaucoup de définitions individuelles ou d'entreprise.

Mais, au-delà du vocabulaire, l'enjeu est de convaincre le 'client' qu'est la population à former. Or, selon le grand principe « on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif », les premiers à venir aussitôt en formation sont ceux qui en ont le moins besoin, et il faut dépenser des trésors de conviction pour faire venir en formation ceux qui en ont le plus besoin. On retrouve là le principe général de la motivation, le désir de faire.

Or, la réforme a soigneusement évité le sujet de l'incitation à la formation, ou de la reconnaissance à l'issue du parcours de formation, soit pour les salariés en poste, soit pour les chômeurs qui doivent changer de métier.

Martin LE ROY